

Objet : BI 2027 – Enveloppes prévisionnelles recherche et d'allocation aux UFR

L'Université Bordeaux Montaigne fait le choix de reconduire, pour l'année 2027, les enveloppes prévisionnelles dédiées aux UFR et à la recherche dans les volumes de l'année 2026.

L'enveloppe prévisionnelle d'allocation aux UFR, soumise au vote du Conseil d'administration, s'élève à 276 000 €.

Pour information :

- **Fonds de soutien à la pédagogie (FSP) : 60 000 €**
- **Antenne Agen : 30 000 €**

Dans le cadre des orientations stratégiques du COMP et de la préparation de la nouvelle offre de formation 2028, le Fonds de soutien à la pédagogie (FSP) sera recentré sur le financement de projets répondant aux priorités de l'établissement. Il soutiendra en particulier les initiatives favorisant l'accessibilité et l'inclusion des publics, notamment des étudiants en situation de handicap, ainsi que le développement et l'expérimentation de dispositifs de formation hybrides. Plus largement, le FSP accompagnera les transformations pédagogiques nécessaires à l'évolution de l'offre de formation à l'horizon 2028.

Les crédits dédiés à la recherche, soumis au vote du Conseil d'administration, seront maintenus à leur niveau du budget initial 2026, soit 880 000 €.

Cette enveloppe sera complétée par les crédits spécifiques au titre de l'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences.

Conformément aux principes de collégialité et d'autonomie académique :

- La **Commission Recherche (CR)** se verra confier la responsabilité de définir les modalités de répartition de l'enveloppe prévisionnelle recherche entre les unités et projets retenus.
- La **Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)** sera saisie pour organiser la répartition de l'enveloppe prévisionnelle d'allocation prévisionnelle aux UFR. Les modalités de répartition de l'enveloppe FSP seront débattues en CFVU.

À l'issue de ces travaux et après validation par les instances compétentes, les enveloppes attribuées feront l'objet d'une notification aux composantes.